

## **INFORMATIONS DE LA CCI DU GERS**

**20 JANVIER 2020**

**0806 000 245**

**POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES AIDES DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID**

Lancé le 2 novembre par les ministres du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, le numéro d'appel 0806 000 245 (appel non surtaxé) permet de renseigner les professionnels sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de la crise sanitaire.

Ce service est assuré conjointement par la Direction générale des finances publiques et l'Urssaf.  
N'hésitez pas à appeler !

**Atelier Construisez un projet convaincant**

**28/01/2021 - CCI du GERS - 9H à 12H**

Découvrez la méthode "Business Model CANVAS" et construisez brique à brique votre projet.

Pour un projet de création d'entreprise, il est parfaitement adapté pour en analyser le potentiel.

Très simple à utiliser, le Business Model Canvas est un outil que l'on utilise pour retranscrire le modèle économique d'une entreprise ...

Inscriptions : <https://www.gers.cci.fr/agenda/atelier-construisez-un-projet-convaincant.html?az1r6a>

**GEFI : DÉMATÉRIALISATION DES FORMALITÉS À L'EXPORT**

La CCI du GERS facilite vos formalités à l'export en vous proposant la Gestion Electronique des Formalités Internationales (G.E.F.I.). Avec cet outil, vous avez la possibilité de gérer électroniquement, via une plateforme nationale, la saisie de vos certificats d'origine en ligne, la transmission des factures pour « visa de conformité » et la réception d'un certificat d'origine électroniquement, pour transmission à vos partenaires. Pour vos formalités à l'international, optez pour Gefi, service accessible 7 jours / 7 et 24h sur 24 !

**LES SOLDES DEBUTENT LE 20 JANVIER 2021**

Un arrêté publié au Journal officiel vient de confirmer le report des soldes, qui avait été annoncé par le ministre chargé des PME le 4 décembre dernier : les soldes débutent bien le 20 janvier 2021 à 8 heures, jusqu'au 16 février 2021.

Sanction des soldes proposés en dehors des dates officielles

Il est possible de proposer des réductions de prix tout au long de l'année, et par conséquent en dehors des périodes de soldes.

En revanche, il est interdit d'utiliser le mot « soldes » et ses dérivés pour une opération promotionnelle qui se déroule en dehors de la période des soldes. Cette interdiction est assortie d'une amende pénale qui peut atteindre (c. com. art. L. 310-5) :

- 15 000 € lorsque les poursuites sont engagées contre une personne physique ;
- 75 000 € lorsqu'elles sont menées à l'encontre d'une société.

### **QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT, LE POINT DE VUE DES CCI D'OCCITANIE**

Les CCI d'Occitanie, proposent aux entreprises, un rendez-vous mensuel avec une newsletter qui valorise l'essentiel de l'actualité dédiée à la Qualité, la Sécurité, l'Environnement et le Développement Durable.

Depuis plusieurs années les CCI d'Occitanie proposent aux entreprises de toutes tailles, des actions sur le Développement Durable (éco-conception de produits, Objectif énergie, EN9100, EnVol, document unique, économie circulaire...).

Dans cette dynamique, le réseau des conseillers environnement des 13 CCI d'Occitanie co-construisent une lettre d'information dédiée à la Qualité, la Sécurité, l'Environnement et le Développement Durable.

En vous abonnant, vous trouverez des éléments de veille réglementaire et juridique, des actualités normatives, des outils et bonnes pratiques, des appels à projets, des appels à candidatures, des aides financières, ... Ce service mensuel gratuit est disponible sur simple inscription : <https://www.gers.cci.fr/form/inscription-a-la-newsletter-cci>